Tracts 1558. (1)

N° 1

RABELAIS ACCOUCHEUR

« Science sans conscience n'est que ruine de l'âme ».

PANTAGRUEL, LIV. II. CH. VIII.

THÈSE

Présentée et publiquement soutenue à la Faculté de Médecine de Montpellier

Le 18 Novembre 1904

PAR

Marcel BENOIT

Né à Paris, le 9 mai 1880

INTERNE DES HOPITAUX ET DE LA MATERNITÉ DE MONTPELLIER

LAURÉAT DE LA FACULTÉ

Pour obtenir le titre de Docteur en Médecine

ROYAL COLLEGE OF SURGEONS OF ENGLAND
25 FEB 10
LIBRARY

MONTPELLIER

IMPRIMERIE DELORD-BOEHM ET MARTIAL

Éditeurs du « Montpellier Médical »

1904

PERSONNEL DE LA FACULTÉ

MM. MAIRET (✻) ..... Doyen
TRUC ..... Assesseur

PROFESSEURS :

Clinique médicale	MM. GRASSET (✻)
Clinique chirurgicale	TEDENAT.
Clinique obstétricale et Gynécologie	GRYNFELTT
— Chargé du Cours, M. VALLOIS.	
Thérapeutique et Matière médicale	HAMELIN (✻).
Clinique médicale	CARRIEU.
Clinique des maladies mentales et nerveuses	MAIRET (✻).
Physique médicale	IMBERT.
Botanique et Histoire naturelle médicale	GRANEL.
Clinique chirurgicale	FORGUE.
Clinique ophtalmologique	TRUC.
Chimie médicale et Pharmacie	VILLE.
Physiologie	HEDON.
Histologie	VIALLETON.
Pathologie interne	DUCAMP.
Anatomie	GILIS.
Opérations et Appareils	ESTOR.
Microbiologie	RODET.
Médecine légale et Toxicologie	SARDA.
Clinique des maladies des enfants	BAUMEL.
Anatomie pathologique	BOSC.
Hygiène	BERTIN-SANS H.

Doyen honoraire : M. VIALLETON.
Professeurs honoraires : MM. JAUMES, PAULET (O. ✻), BERTIN-SANS F. (✻).
Secrétaire honoraire : M. GOT

CHARGÉS DE COURS COMPLÉMENTAIRES

Accouchements	MM. VALLOIS, agrégé libre.
Clinique ann. des mal. syphil. et cutanées	BROUSSE, agrégé.
Clinique annexe des maladies des vieillards	RAUZIER, agrégé libre.
Pathologie externe	DE ROUVILLE, agrégé.
Pathologie générale	RAYMOND, agrégé.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. BROUSSE	MM. RAYMOND.	MM. ARDIN-DELTEIL.
MOITESSIER	VIRES.	GUÉRIN.
DE ROUVILLE.	VEDEL.	SOUBEIRAN.
PUECH.	JEANBRAU.	GAGNIÈRE.
GALAVIELLE	POUJOL.	ED. GRYNFELTT.

M. IZARD, *Secrétaire.*

EXAMINATEURS DE LA THÈSE

MM. TÉDENAT, Professeur, *Président.*	MM. DE ROUVILLE, Agrégé.
DUCAMP, Professeur.	SOUBEIRAN, Agrégé.

La Faculté de Médecine de Montpellier déclare que les opinions émises dans les Dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leur auteur ; qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

RABELAIS ACCOUCHEUR

AVANT-PROPOS

On taxera peut-être de témérité le sentiment qui m'a fait entreprendre un travail sur Rabelais. Tant d'auteurs ont commenté tout ce qui existe de ses œuvres, tant de volumes ont été publiés sur ce sujet, qu'il ne reste rien, semble-t-il, à glaner aujourd'hui. Cependant, il n'y a pas bien longtemps que Rabelais Médecin était encore un inconnu pour la plupart, et si depuis quelques années, nous avons vu apparaître une série d'études sur la vie médicale de Frère François, bien des points obscurs restent encore à mettre en lumière.

M. le Dr Félix Bremond a annoté le *Gargantua* et les deux premiers livres du *Pantagruel* : son travail, fort intéressant, est malheureusement demeuré un peu trop schématique, et il est bien des cas où je ne partage pas sa manière de voir. Je n'ai aucunement l'intention de dénigrer son édition de Rabelais qui, en plusieurs occasions, m'a été précieuse ; je suis prêt, au contraire, à témoigner de l'importance de son travail, et à reconnaître en lui un des premiers commentateurs consciencieux de Rabelais Médecin ; mais il

me semble que le procédé qu'il a employé par annotations et renvois ne suffit pas, et que son étude aurait eu tout à gagner sous une autre forme Simple appréciation, d'ailleurs toute courtoise et dénuée de critique, qui n'empêchera pas les fervents de Pantagruel de rendre toute justice à son annotateur.

Depuis, le principal ouvrage paru est le *Rabelais Anatomiste*, de M. le professeur Le Double, de Tours. Il ne m'appartient pas d'analyser ici cet important ouvrage, extrêmement documenté et des plus intéressants : je me suis, en effet, donné comme sujet l'étude de Rabelais Accoucheur. Je me bornerai donc à remercier M. le professeur Le Double de l'amabilité avec laquelle il a bien voulu me donner tous les renseignements que j'ai eu l'occasion de lui demander.

En somme, personne ne s'est encore occupé de Rabelais Accoucheur ; c'est d'ailleurs en constatant cette lacune que l'idée m'est venue de traiter un sujet aussi intéressant et si négligé. Je regrette, du reste, que le temps me fasse défaut pour achever l'étude complète que je me suis proposée sur Rabelais Médecin. J'espère publier, d'ici à peu de temps, *Rabelais Chirurgien, Syphiligraphe et Thérapeute.* Mais les recherches sont si longues et si pénibles, que trois ans m'ont à peine suffi pour terminer le modeste travail que je présente aujourd'hui. Aussi, ai-je dû remettre à plus tard la suite de mes investigations, « vous suppliant au nom de révérence qu'ayez le présent en gré, en attendant mieux à la prochaine venue des arondelles... » (Rabelais.)

Il est une coutume de tout temps classique qui oblige tout aspirant au doctorat en médecine à remercier, au début de sa thèse, les maîtres de la Faculté qu'il va quitter. Ces remerciements étant la plupart du temps de commande ou de conve-

nance, je ne voudrais pas que l'on crût que c'est uniquement pour me conformer à un vieil usage que j'accomplis ici ce devoir. Je n'oublierai jamais ceux qui m'ont toujours témoigné une inaltérable bienveillance et dont j'ai toujours retrouvé l'appui dans les heures mauvaises.

M. le professeur Gillis, qui m'apprit à aimer l'anatomie ; MM. les professeurs agrégés Mouret, Brousse, Vires, dont j'ai été le préparateur ou l'interne, ont droit à toute ma reconnaissance. MM. les professeurs agrégés de Rouville, Ardin-Delteil et Soubeyran ont été plutôt pour moi des amis que des maîtres, et si je leur rends ici hommage à ce double titre, c'est surtout leur amitié qui m'est chère.

Je n'oublierai jamais les six mois que j'ai passés à la Maternité comme interne de M. le professeur agrégé Vallois, à qui je ne peux que répéter ici ce qu'il sait déjà depuis longtemps : que je suis heureux de ce stage qui m'a permis d'apprendre à le connaître et à l'estimer.

Mais il est un maître vers qui j'ai été attiré dès le début de mes études médicales, et que, depuis, j'ai toujours suivi de préférence à tout autre : c'est M. le professeur Tédenat. Je n'ai pas à faire son éloge, n'ayant pas qualité pour cela ; je n'ai pas à parler du professeur et du chirurgien vers lequel je suis constamment revenu avec un plaisir nouveau ; je veux seulement me rappeler l'homme qui a beaucoup fait pour moi et que j'admire et que j'aime, tout simplement.

Et maintenant que ma vie d'étudiant est finie, et qu'une ère toute différente va commencer pour moi, une vague

tristesse me prend, une défaillance comme l'on en éprouve à tout départ, à toute séparation. Ce n'est pas sans un regret que je dis adieu aux sept années gaies et tristes que j'ai passées en notre vieille Faculté. Je me rappelle les quelques bons camarades et les très rares amis à qui je m'étais attaché, je me rappelle les heures folles et les heures grises passées ensemble, je me rappelle « tous les joyeux gallands que nous suivismes »... Et c'est vers eux que s'en ira toujours mon souvenir, vers tous ceux qui m'ont tendu la main dans la joie et dans la peine, vers tous ceux que j'ai aimés et aimerai encore..

Marcel Benoit.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Je n'ai pas l'intention de faire la biographie de Rabelais. Je n'ai pas qualité pour cela, et comme je me verrais obligé de transcrire uniquement ce que tant d'auteurs ont déjà écrit à ce sujet, je crois inutile d'y insister. Je me bornerai donc à renvoyer pour de plus amples renseignements aux ouvrages spéciaux, parmi lesquels les noms de Colletet, Rathery, Germain, Gordon, le bibliophile Jacob, Turner et le professeur Le Double (de Tours) doivent passer en première ligne.

J'insisterai seulement sur la vie médicale de Maître François. Après avoir passé 15 ans, toute sa jeunesse, dans les couvents, Rabelais, rendu à la vie séculière, chercha à compléter ses connaissances scientifiques déjà si étendues, et, fort de l'expérience acquise en fouillant les traités alors en honneur, il songea tout d'abord à la médecine.

« Ainsi, dit Colletet, par la force de son esprit et par ses longs travaux, il s'acquit cette polymathie que peu d'hommes ont possédée, car il est certain qu'il fut très savant humaniste et très profond philosophe, théologien, mathématicien, médecin, jurisconsulte, musicien, géomètre, astronome, voire même peintre et poète tout ensemble. Mais comme la science des choses naturelles était celle qui revenait le plus à son humeur, il résolut de s'y appliquer entièrement, et, à cet effet, il s'en alla droit à Montpellier.

Montpellier était alors (1530) à l'apogée de sa gloire : son

renom s'étendait au loin et le monde savant saluait avec vénération « l'alme, inclyte et doctisseime » Faculé dont les enseignements faisaient loi. Si Paris attirait les savants des pays du Nord, Montpellier se voyait visité par les plus célèbres docteurs d'Italie et d'Espagne; l'Université avait ses privilèges, ses droits, ses domaines; et le corps des « escholiers » ne le cédait en rien à la foule qui régnait sur la montagne Sainte-Geneviève. Rien ne pouvait faire supposer qu'un tel renom dût s'éteindre si vite pour ne se réveiller que longtemps après, sans d'ailleurs que la ville intellectuelle d'autrefois retrouvât jamais son éclat primitif.

Rabelais avait donc 47 ans lorsqu'il vint se mêler aux étudiants de Montpellier, si l'on accepte 1483 comme date de sa naissance ; son inscription, que l'on peut encore voir sur les registres précieusement conservés dans les archives de la Faculté, est libellée en ces termes :

Ego Franciscus Rabelæsus Chinonensis diocesis Turonensis, huc adpuli, studiorum medicinæ gratia, deligique mihi in patrem egregium dominum Joannem Scurronum, doctorem regentemque in hac alma Universitate. Polliceor autem me omnia observatorum, quæ in prædicta medicinæFacultate statuuntur, et observari solent ab iis qui nomen bona fide dedere, Juramento, ut moris est, præstito; adscripsique nomen manu propria, die decima septima mensis septembris, anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo.

F. Rabelœsus.

On voit en marge, tracé par une autre main, et en abrégé : *Solvit tres libras*. Rabelais paya son inscription : il est vrai qu'elle coûtait moins cher que de nos jours. Ce n'était d'ailleurs qu'un acompte, car dans le *Liber procuratoris studiorum*, on peut lire les lignes suivantes, mentionnant le paiement du droit d'un écu d'or par le nouvel inscrit :

Franciscus Rabelœsus diocesis Turonensis solvit, die 1e decembris 1530, unum aureum.

Cet autographe est de Guill. Bondelet, élu procureur des étudiants le 18 octobre 1530, et qui garda ces fonctions jusqu'au 2 mai 1531.

Une légende court sur l'arrivée de Rabelais à Montpellier : Eugène Noël raconte que, le jour où il se rendit pour la première fois à la Faculté, il prit part à une discussion de botanique qui lui valut un succès d'acclamation sans précédent et fut pour lui un véritable triomphe.

Louis Barré ajoute que cette ovation « lui valut le grade de bachelier, lequel lui fut conféré régulièrement un mois après ».

J'ai vainement exploré les archives de la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier sans y trouver rien de pareil. J'ai vu, comme tant d'autres, le certificat de son baccalauréat daté non du 1er novembre (ainsi que le dit Louis Moland, dans sa biographie), mais du 1er décembre : il est conçu en ces termes :

Ego Franciscus Rabelœsus, diocœsis Turonensis, promotus fui ad gradum baccalaureatus, die prima mensis decembris anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo, sub reverendo artium et medicinæ professore magistro Joanne Scurrone.

F. Rabelœsus.

Rabelais demeura à Montpellier pendant la fin de cette année 1530 et une partie de l'année 1531. Durant cette période, il était candidat à la licence ; il dut faire, en présence d'un nombreux auditoire, des leçons publiques qui durèrent trois mois. Chaque élève de l'Ecole était soumis à cette réglementation. Rabelais commenta les « *Aphorismes* « d'Hippocrate et « l'*Ars parva* » de Galien. Possesseur d'un manuscrit

grec fort précieux, il put corriger les textes falsifiés par les commentateurs qui l'avaient précédé et rectifier ainsi bon nombre d'erreurs qui s'étaient glissées dans les ouvrages servant à l'enseignement courant. Il a lui-même très clairement expliqué ces faits dans l'épître dédicatoire à l'évêque de Maillezais, qui se trouve en tête des *Aphorismes* publiés par lui chez Sébastien Gryphe, en juillet 1532. En voici le texte :

Quum anno superiore Monspesuli aphorismos Hippocratis, et deinceps Galeni artem medicam frequenti auditorio publice enarrarem, antistes clarissime, annotaveram loca aliquot in quibus interpretes mihi non admodum satisfaciebant. Collatis enim eorum traductionibus cum exemplari græcanico, quod, præter ea quæ vulgo circumferuntur, habebam vetustissimum, liberisque Ionicis elegantissime, castigatissimeque exaratum, comperi illos quam plurima omisisse, quædam exotica et notha adjecisse, quædam minus expressisse, non pauca invertisse verius quam vertisse. Id quod si usquam alibi vitio verti solet, est etiam in medicorum libris piaculare.

C'est aussi à cette époque que Rabelais prit part à une représentation comique ; il y fait allusion au chapitre XXXIV du Tiers-Livre, lorsqu'il fait dire à l'un de ses héros s'adressant à Rondibilis (Rondelet) : « Je ne vous avois oncques puis veu que jouaste à Montpellier avec nos anticques amis Ant. Saporta, Guy Bourguier, Balthazar Noyer, Tolet, Jean Quentin, François Robinet, Jean Perdrier et François Rabelais, la morale comédie de celuy qui avoit espousé une femme mute. »

Excellent canevas de comédie, d'ailleurs, dont Molière s'est largement inspiré pour écrire le *Médecin malgré lui*.

Ce séjour à Montpellier fut interrompu par des voyages aux îles d'Hyères, où Maître François alla compléter son herbier de plantes médicales, ce qui lui suggéra l'idée de s'intituler

au commencement du Tiers-Livre, « Calloier des îles Hyères ».

Certains biographes rapportent que, en cette année 1531 ou peut-être en 1532, Rabelais fut député à Paris pour demander au chancelier Duprat (mort en 1535) le rétablissement de certains privilèges de la Faculté qui avaient été abolis sans raison. Si nous en croyons Astruc, Rabelais ne put être chargé de cette mission, car la Faculté ne se vit retirer aucun privilège.

De Montpellier, Rabelais vint à Lyon, où il fut attaché au grand hôpital dès le commencement de l'année 1532, comme devant s'occuper du service des malades aux appointements de 40 livres tournois par an. Rabelais est donc le plus ancien interne des hôpitaux, dont le nom nous soit parvenu. Il publia à ce moment les *Aphorismes* et l'*Ars parva*. En même temps, il disséquait, en présence de nombreux auditeurs, le cadavre d'un pendu, qu'Etienne Dolet célébra dans un petit poème latin demeuré célèbre. Cette dissection avait une importance énorme à cette époque, où la Faculté de Montpellier se félicitait d'avoir chaque année à sa disposition deux cadavres de suppliciés. Hippocrate et Galien, les aïeux de la science médicale, n'avaient jamais osé porter la main sur un corps humain et s'étaient bornés à étudier sur les animaux. Et en 1556, au temps de Vésale, Charles-Quint demandait aux théologiens de Salamanque s'il « estoit permis aux médecins chrestiens de disséquer des corps humains ? »

Félix Platner raconte, dans ses mémoires, une expédition nocturne au cours de laquelle, le 11 décembre 1554, il fut, avec l'aide de quelques autres étudiants, dérober un corps enterré du jour dans le cimetière de Saint-Denis à Montpellier, dans la dépendance du monastère des Augustins. Cette équipée était fort dangereuse, étant donné les convictions

de l'époque, et par la suite les moines gardèrent, la nuit, leur cimetière et éloignèrent à coups de flèches les escholiers trop aventureux.

Après un voyage à Rome, Rabelais revint à Lyon en 1534, au mois d'avril ou de mai. Il était toujours en fonction à l'hôpital ; mais s'étant absenté par deux fois au début de l'année 1535 sans avoir demandé l'autorisation de l'administration hospitalière, il s'attira les foudres de la bureaucratie d'alors. Les administrateurs de l'hôpital, que l'on désignait à l'époque sous le nom de « conseillers recteurs », se réunirent en séance solennelle pour statuer sur le cas du délinquant. Et comme Maître François n'annonçait pas son retour, il fut relevé de sa charge et remplacé par Pierre Ducastel, nommé médecin du grand hôpital du pont du Rhône, au lieu de « François Rabellays, médecin qui s'est absenté de la ville et du dict hôpital sans congé prendre pour la deuxième fois ». Les appointements du nouveau fonctionnaire furent d'ailleurs réduits à 30 livres tournois.

Les rapports de Rabelais avec l'administration de son hôpital suffisent, à eux seuls, à faire de l'auteur de *Pantagruel* le doyen des internes. Les années changent, non les hommes.

En 1536, Rabelais revint à Montpellier pour y prendre ses derniers grades universitaires. Son certificat de licence n'a pas été retrouvé dans les archives de la bibliothèque de la Faculté. Toutefois, M. Germain a découvert un acte constatant le paiement des droits afférents à cet examen.

Le 3 avril 1537, on lit sur le registre des matricules, 1502-1561, f° 384, v° :

A licentiandis : Magistro Francisco Rabelesio, libr. IV-VII den.

Quant à la licence elle-même, son acte ne peut exister à la Faculté, car la thèse était soutenue à l'église.

« Il fallait soutenir quatre thèses successivement, de deux en deux jours, sur un sujet donné la veille, et chacune de ces épreuves durait au moins une heure. Au bout de huit jours, on soutenait deux autres thèses appelées *points rigoureux*. Le premier point roulait sur une maladie et le second sur un aphorisme d'Hippocrate, tirés au sort vingt-quatre heures seulement avant la soutenance. En conséquence, le postulant *piquait* dans deux livres, dans l'un chez le chancelier, dans l'autre chez le doyen. Cet acte durait de midi à quatre heures à la chapelle Saint-Michel de l'église de Notre-Dame-des-Tables. Une fois admis, le candidat allait au palais épiscopal, dans la huitaine, recevoir la licence des mains de l'évêque ou de son vicaire général, en présence de deux professeurs délégués par la Faculté » (Germain, *La Renaissance à Montpellier*.)

Le mois suivant, Rabelais était docteur, et le 22 mai 1537 il endossait la robe cramoisie et la toque de drap noir rehaussée de rouge qui s'est perpétuée à la Faculté de Médecine.

Nous reproduisons les lignes qu'il a tracées à cette occasion sur le *Cahier des actes de l'Université*:

Ego, Franciscus Rabelœsus diocesis Turonensis suscepi gradum doctoratus sub D. Antonio Gryphio in præclara medicinæ Facultate, die vigesima seconda mensis maii, anno domini millesimo quingentesimo trigesimo septimo.

RABELŒSUS.

Rabelais ne quitta pas immédiatement Montpellier. Le procureur en charge reçut encore de Schyron, professeur, «un écu d'or» pour l'honoraire d'une anatomie que Rabelais avait interprétée.

En 1538, il partait définitivement de cette ville où il avait

été inscrit comme étudiant pendant sept ans, de 1530 à 1537.

Malgré la diversité de ses occupations et l'agitation de sa vie, Rabelais n'oublia jamais la vieille Faculté où il était venu s'asseoir, étudiant de plus de quarante ans. La médecine, qui l'avait tenté et l'avait dirigé vers Montpellier, continua à lui sourire, et malgré ses voyages, malgré les persécutions dont il fut l'objet, les malades n'eurent jamais à regretter d'avoir écouté ses conseils.

Rabelais se souvint qu'il devait quelque chose au peuple d'où il était né, aux escholiers parmi lesquels il avait vécu. Sa langue s'en ressentit, sa philosophie plus encore. Véritable *Pan-ourgos*, ayant tout appris et tout retenu ; parlant grec, hébreu, latin, ayant creusé à fond les enseignements des choses visibles, et essayé de démêler les profondes ténèbres où sommeillait encore la science, il garda de ses études médicales une empreinte ineffaçable, un caractère spécial qui a transpiré sur son œuvre.

Partout on retrouve dans la mystérieuse épopée de Pantagruel, où dort le tableau de son époque et d'où nous cherchons à faire renaître un âge disparu, partout on sent que le médecin reparaît sous le conteur raillard et grivois ou derrière le chercheur de vérité. L'ouvrage entier trahit la main du médecin qui l'a écrit, et si la dissection des âmes réussit tout autant à Rabelais que celle des cadavres, c'est que l'esprit méthodique qui l'avait guidé à l'amphithéâtre ne l'abandonna pas quand il s'engagea dans la littérature.

Rabelais fut ensuite médecin salarié de la ville de Metz, aux appointements de 150 livres par an, et plus tard, lorsqu'il eut obtenu la cure de Meudon, il vécut une vie fort édifiante, recevant et enseignant dans sa maison, ouverte à tous, excepté aux femmes, secourant les malheureux, soi-

gnant les malades, plus médecin que jamais, ainsi que l'atteste l'inscription qu'il fit graver sur la porte du presbytère :

Cordiger et medicus dein Rector et intus obivi :
Si nomen quæris, te mea scripta docent.

Le dernier mot de Rabelais confirma sa vie et ce que son œuvre avait déjà proclamé très haut : l'ironie et le scepticisme d'un enfant du peuple, devant les grandeurs fastueuses des royautés et des religions ; il mourut en disant au page de son ami, le cardinal du Bellay : « Je vais quérir un grand peut-être. »

Ce fut le 9 avril 1553.

1° GARGANTUA

Bien que dès le second chapitre de *Gargantua* dans les si célèbres « fanfreluches antidotées », on puisse trouver quelques termes médicaux, dont certains ont trait à l'obstétrique, je ne me hasarderai pas à en chercher l'explication, car, ainsi que l'a dit Le Duchat : « Je tiendrai toujours pour sages ceux qui n'entreprendront pas d'éclaircir ce chapitre ».

Aussi devons-nous aller jusqu'au paragraphe suivant pour rencontrer les premiers éléments de l'étude sur Rabelais accoucheur. Ici, par exemple, les détails techniques abondent et il est aisé d'y découvrir d'importants matériaux. Je citerai tout d'abord le texte pour le commenter ensuite :

« Et faisoient eux deux souvent ensemble la beste à deux dos, joyeusement se frottant leur lard, tant qu'elle engroissa d'un beau filz, et le porta jusques à l'unziesme mois. »

Bien que le premier acte du mystère dont l'accouchement est le dernier, ait avec l'art obstétrical les plus étroits rapports puisque sans lui l'obstétrique n'existerait pas, je crois inutile d'insister sur l'image particulièrement réaliste dont l'auteur se sert pour désigner l'acte fécondant. La deuxième partie de la phrase que j'ai citée m'arrêtera plus longtemps ; voyons d'abord ce que dit Rabelais lui-même sur la durée possible de la grossesse normale :

« Car autant, voire d'avantage peuvent les femmes ventre porter, mesmement quand c'est quelque chef-d'œuvre, et

personnage qui doibve en son temps faire grandes prouesses. Comme dit Homère, que l'enfant duquel Neptune engroïssa la nymphe, nasquit l'an après révolu, ce fut le douzièsme mois Car (comme dit Aulus-Gellius, lib. III, ce long temps convenoit à la majesté de Neptune, afin qu'en iceluy l'enfant fut formé à perfection. A pareille raison Jupiter fit durer quarante-huit heures la nuyt qu'il coucha avec Alcmène. Car en moins de temps n'eust-il pu forger Hercule, qui nettoya le monde de monstres et tyrans.

Messieurs les anciens Pantagruélistes ont conformé ce que je dis et ont déclaré non seulement possible, mais aussi légitime, l'enfant né de femme l'unzième mois après la mort de son mary.

Hippocrates, lib. *de alimento* ;

Pline, lib. VII, cap. 4 ;

Plaute, *in Cistellaria ;*

Marcus Varro, en la satyre inscripte *le Testament*, allégant l'autorité d Aristoteles à ce propos ;

Censorinus, lib. de *Die natali ;*

Aristot., lib. VII, cap 3-4. *de Natura animalium ;*

Gellius, lib III, cap. 16.

Servius, in *eccl* , exposant ce mètre de Virgile

Matri longa decem, etc.

Et mille autre fois : le nombre desquels a été par les legistes acreu « de suis, et *legit. l intesto* », fin. Etc., etc.

Avant de citer les textes indiqués par Rabelais, il est bon de remarquer qu'il ne fait retarder jusqu'au onzième mois la grossesse de Gargamelle que pour tourner en ridicule les croyances absurdes de son époque, croyances qu'il était un des rares à ne pas partager. Son opinion à ce sujet ne peut faire aucun doute, puisqu'il ne craint pas, en parlant d'au-

teurs aussi incontestés qu'Aristote, de dire fort irrévérencieusement d'ailleurs « et mille autre fois ». Pour nous qui pouvons juger à distance de la funeste influence qu'eut sur tout le Moyen Age l'autorité, malheureusement admise sans contrôle et par tous, d'Aristote, il est permis de nous étonner de l'audace d'un modeste abbé médecin qui ne craignait pas de battre ouvertement en brèche les mieux assises et les plus respectées des opinions de son époque.

Je crois utile de rapporter ici la traduction des passages signalés plus haut.

Hippocrate dit : « Le fœtus est formé le trente-cinquième jour, il se remue le soixante dixième et il sort le deux cent diixème ; d'autres disent qu'il n'est formé que le quarante-cinquième jour, qu'il ne remue que le soixante-seizième, et qu'il sort le deux cent dixième ; il y en a qui pensent qu'il a besoin de cinquante jours pour être formé, de cent jours pour se remuer, qu'il sort le trois-centième jour. Cela est et cela n'est pas, suivant les cas. Les enfants restent dans le sein de leur mère pendant tout leur temps, ou ils n'y restent que partie de ce temps. Il y en a davantage de ceux qui restent moins que de ceux qui restent plus. » (Traduct. Gardeil).

D'après ce qui précède, Hippocrate a l'air d'admettre que la durée régulière de la grossesse normale est de trois cents jours et que les naissances qui ont lieu avant ce terme sont prématurées. Le père de la médecine est en ce cas en contradiction, non pas seulement avec les données de l'observation de tous les jours, il semble même manquer du plus élémentaire bon sens. Il constate en effet que le nombre est plus grand de ceux qui naissent avant terme que des naissances au trois-centième jour. Or, c'est d'habitude la chose la plus commune qui est considérée comme la règle, les autres constituant l'exception. Hippocrate a érigé en ce cas les faits les plus rares en loi générale.

Pline, dans son *Histoire naturelle (lib. vii, cap. iv.)*, relate une série de faits d'après lesquels il est assez difficile de se rendre compte de son opinion personnelle. Voici, d'ailleurs, un extrait du chapitre où il parle de la grossesse :

« L'homme reçoit le jour à toutes les époques de l'année et la durée de la grossesse n'a pas de terme fixe. Il naît des enfants au septième mois, au huitième et jusqu'au commencement du dixième et du onzième. Ceux qui naissent avant le septième ne vivent pas ; ce n'est que lorsqu'ils ont été conçus la veille ou le lendemain de la pleine lune ou pendant l'interlune que des enfants naissent avant le septième mois Il est commun en Egypte de voir naître des enfants à huit mois .... la durée de la grossesse varie beaucoup. Versilia, successivement femme de C Herditius, de Pomponius et d'Orsitus, citoyens très distingués, après être accouchée quatre fois de suite au septième mois, eut Suillius Rufus au onzième, puis Corbulon au septième; enfin, elle eut au huitième Cesonée, femme de l'empereur Caligula.... Le préteur Papirius, sans s'arrêter aux réclamations d'un héritier collatéral, donna droit de possession à un enfant, etc., etc. » Je rapporterai la fin de ce passage un peu plus loin, afin de pouvoir mieux le rapprocher du célèbre arrêté du Parlement de Grenoble dont j'aurai à parler sous peu.

Comme je le faisais remarquer plus haut, Pline n'a pas d'opinion nettement arrêtée : il admet les naissances possibles d'enfants viables avant le septième mois, sous la réserve de certaines influences lunaires, et d'un autre côté ne refuse pas de croire à la possibilité de grossesses prolongées jusqu'au onzième mois et même au delà. Ici, comme en beaucoup d'autres circonstances, Pline s'est contenté de recueillir les opinions admises à son époque, les a soigneusement collationnées et en a tiré les nombreux chapitres de

son histoire naturelle. Il a eu le mérite, au milieu des ténèbres de son siècle, de mettre en lumière nombre de phénomènes encore inconnus; aussi ne doit-on pas lui faire un trop grand reproche d'avoir admis comme vraies des erreurs qui nous paraissent aujourd'hui monstrueuses et qui, au moment où il écrivait, étaient accueillies avec l'enthousiame dont on salue les vérités nouvelles.

Plaute, dans sa comédie intitulée *Cistellaria*, ne consacre que quelques mots au sujet qui nous intéresse :

« Elle mit au monde un enfant après le dixième mois passé. »

Marcus Varron assure que le produit de conception peut rester jusqu'à onze mois dans la matrice. Dans une satyre ayant pour titre *Le Testament*, on peut lire les paroles suivantes rapportées par Aulu-Gelle : «Si un ou plusieurs enfants n'arrivent au dixième mois, ce sont ânes à la lyre; je les déshérite ; si c'est au onzième, à la manière d'Aristote, je n'en fais plus de différence d'avec les précédents, que de Titus et d'Actius. »

Il est assez difficile de tirer une conclusion des paroles de Varron, car il ne faut pas oublier que l'auteur parle sous forme de satyre et que le sens caché de ses allusions échappe facilement ; d'autant plus que le fragment ci-dessus est cité par Aulu-Gelle et que le reste ne nous est pas parvenu.

Censorinus, *de Die Natali*, cap. VII et XI ;

« Que la femme puisse accoucher au bout de sept mois, c'est point reconnu par la plupart des auteurs, tels que Theano, Aristote, Dioclès, Evenor, Straton, Empédocle, Epigène et beaucoup d'autres encore dont les colonnes serrées n'effrayent point cependant Euthyphron de Gnide, qui nie intrépidement cette possibilité. Il est combattu à son tour par presque tous les philosophes qui, à l'exemple d'Epicarne, nient que l'enfantement ait lieu dans le huitième

mois. Dioclès et Caryste, néanmoins, et Aristote de Stagyre ont pensé le contraire. Quant à la naissance dans les neuvième et dixième mois, elle est admise, et par la plupart des Chaldéens et par Aristote dont je viens de parler. Epigène de Byzance ne la nie point pour le neuvième mois, ni Hippocrate de l'île de Co pour le dixième, mais le onzième mois, admis par Aristote seul, est rejeté par tous les autres. (Trad. Mangeart.)

J'ai vainement cherché les œuvres d'Euthyphron de Gnide, pour me rendre compte de la façon dont il combat les croyances de ses contemporains; je n'ai pu les découvrir nulle part; je le regrette d'autant plus qu'il serait extrêmement curieux de connaître un auteur si avancé et qui fut le seul à entrer en lutte avec les théories admises malgré les colonnes serrées de ses adversaires.

Quant à Aristote, on lit au livre VII, chapitre IV du *De Natura animalium*, les lignes suivantes :

« Le temps de la gestation des animaux est limité à un espace fixe; le terme où ils mettent bas n'est pas sujet à variation. L'homme seul naît à différents termes, 7, 8, 9 ou 10 mois; ce dernier terme est le plus ordinaire. »

Ceci est clair et il n'y a pas deux manières de l'interpréter; le plus souvent l'accouchement se fait pour la femme, au dixième mois de la gestation, c'est une règle générale vérifiée par l'observation. Plus loin, d'ailleurs, Aristote ajoute : « Quelquefois la durée de la grossesse entame le onzième mois . .. l'ignorance de la véritable époque de la grossesse est vraisemblablement encore ce qui fait croire aux femmes qu'elles accouchent à plus de onze mois. »

Il admet donc à titre d'exception possible la grossesse de onze mois; pour ce qui est des termes reculés au delà de cette limite, il se montre moins convaincu et met sur le

compte d'un calcul inexact les prétendus cas d'accouchement à plus de onze mois.

Aulu-Gelle n'a pas d'opinion personnelle; il se contente de rapporter l'avis de ses prédécesseurs, et il est assez étonnant de remarquer au nombre des auteurs faisant loi en matière obstétricale les vieux poètes comiques de la littérature latine. C'est ainsi qu'Aulu-Gelle cite très sérieusement Plaute, lorsqu'il dit, *in Cistellaria* : « Celle avec laquelle il avait eu commerce accoucha d'une petite fille à la fin du dixième mois »

Ménandre et Cœcilius émettent dans leurs comédies des assertions en tout point semblables.

Servius, ainsi que le fait remarquer Rabelais, ne fait que commenter le distique de Virgile :

Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem :
Matri longa decem tulerint fastidia menses.

Avant de rechercher les points en honneur chez les contemporains de Rabelais, je crois intéressant de m'arrêter quelques instants sur les Anciens que nous venons de passer en revue.

Il me semble difficile d'expliquer le consentement tacite de ces auteurs sur des points faciles à vérifier par l'observation de tous les jours et cependant dénaturés, semble-t-il, à plaisir. La cause d'erreur signalée par Aristote entre bien certainement en ligne de compte. Il est évident que les femmes se surveillant peu ou pas, on ne pouvait guère tabler sur leurs renseignements pour dresser des lois scientifiques; de nos jours encore, il est très fréquent de rencontrer dans nos Maternités nombre de femmes hospitalisées qui sont incapables de donner la moindre probabilité sur l'âge de leur grossesse; aussi le manque d'attention de la part des sujets interrogés doit être fortement incriminé. Mais il ne

suffit pas à lui seul à expliquer l'accord des savants de l'antiquité tout entière à se confiner dans l'erreur. Sans avoir la prétention de vouloir en donner une explication irréfutable, je me demande s'il ne s'agirait pas simplement de mois lunaires. Les accoucheurs allemands de notre siècle comptent encore l'âge de la gestation par semaines ou par mois lunaires Qu'y aurait-il d'étonnant à ce que les anciens eussent suivi cette numération particulière? Je n'ai pas l'intention d'imposer ma manière de voir, mais cette explication me paraît plausible et je préfère m'y ranger que de croire à une erreur *concensu omnium*.

Il me reste maintenant, pour épuiser cette partie de mon sujet, à rechercher ce que pensaient sur la durée de la grossesse les médecins du XVe et du XVIe siècles, et en général, tous ceux qui eurent à se prononcer à ce sujet.

La vie des saints, qui contient tant de légendes fantastiques et de récits absurdes, nous apprend que saint Christophe, qui devint d'ailleurs un colosse gigantesque, s'il faut en croire les mêmes témoignages, naquit tardivement et que sa mère « fut dix-huit mois à le faire et qu'il occasionna de furieuses douleurs et de terribles coliques à Madame sa mère, en le mettant au monde ».

Ambroise Paré, bien que postérieur à Rabelais, résume dans le XXIVe livre de ses œuvres, intitulé : *De la Génération*, les théories en honneur de son temps :

« Tous animaux, dit-il, ont certain temps limité de charger et porter leurs petits, mais l'homme seul n'a aucun temps ny terme précix, ains vient au monde en tout temps : ainsi les uns naissent à sept mois, les autres à huit, les autres à neuf, qui est le plus commun, les autres à dix, voire au commencement de l'onzième. Maffurius dit que Lucius Papyrius condamna par arrêt un substitué sur le rapport de la mère du posthume, institué héritier, qu'elle disoit avoir

porté treize mois après la mort du testateur ; tant y a qu'il n'y a aucun terme certain et définy à porter les enfans... Maistre Nicole du Haut-pas, en son livre de la *Contemplation de la nature humaine*, dit que la raison ne se doit rapporter à l'astrologie et tient que le huictième mois n'est critique comme le septième, ou le neufiesme, ou l'onziesme, et que le huictième est attribué à Saturne, ennemy des uies et naissances ; ou ils vivent seront tout le cours de leur vie valétudinaires. »

Le jugement de Lucius Papirius a été emprunté à Pline par Ambroise Paré ; il n'est pas unique en son genre : l'empereur Adrien reconnut comme héritier légal un enfant né onze mois après la mort du mari.

Le *Jebamoth*, l'un des 21 traités du Talmud de Babylone, déclare légitime un enfant né douze mois après le départ ou la mort du mari.

Le code musulman, Si Khelil, est encore plus tolérant que la jurisprudence romaine, car il admet le terme de cinq ans comme limite extrême de la grossesse ; il faut du reste reconnaître à l'honneur des légistes arabes que cette durée est contestée par plusieurs, qui la trouvent exagérée.

A l'époque où paraissait le *Gargantua*, Niconitius avait déjà publié à Cracovie, en 1541, une thèse où il reconnaissait comme possible une gestation de dix ans. Voici d'ailleurs le titre suggestif de son bizarre travail : *Bis centum et vigenti quatuor rationes dubitandi, seu argumenta unius loci, sed plurium auctoritatibus non scriptis alibi comprobata, quibus videbatur filium natum ex uxore, absente marito per decennium, esse legitimum.*

Ceci se passe de commentaires : tout au plus est-il permis d'avoir de sérieux doutes au sujet de ce certain Niconitius.

Le docteur Félix Brémond, dans son *Rabelais Médecin*, cite un arrêt du Parlement de Grenoble (auquel j'ai fait

allusion plus haut), qui, en 1537, aurait légitimé un enfant né quatre ans après l'absence du mari. « Rabelais, dit-il, recueillit ce fait en la gibecière de sa mémoire et le garda précieusement. »

Je ne puis accepter en ce cas l'avis du docteur F. Brémond. Tout d'abord l'arrêt n'est pas de 1537, mais de 1327. Ensuite cet arrêt ne peut être parvenu à la connaissance de Rabelais, car il ne fut connu qu'au XVIIe siècle, pour l'excellente raison que cet acte judiciaire est apocryphe et qu'il fut inventé de toutes pièces bien longtemps après la mort de Rabelais. S'il faut en croire Tallemant des Réaux, son auteur serait un nommé Sauvage, qui passait son temps à mystifier ses contemporains. « De Bruxelles » dit Tallemant, « il envoyait des gazettes pleines de chimères pour contrecarrer celles de Théophraste Renaudot ». Quoi qu'il en soit, son arrêt du Parlement de Grenoble fit un bruit énorme ; Paris s'émut, Grenoble s'indigna, on instruisit l'affaire, et après de très longues et très minutieuses recherches, un nouvel arrêt fut rendu, qui par des « considérants » longuement circonstanciés, déclara celui du 13 février 1327 « faux, supposé, calomnieux et injurieux à son honneur ».

Rabelais n'avait pas besoin de connaître un tel document pour ne pas négliger une occasion de dévoiler un ridicule, quel qu'il soit. Versé à fond dans les textes anciens, il avait su y découvrir la vérité et n'avait pas non plus négligé d'y collectionner les sornettes érigées en immuables principes. Son œuvre n'est, du reste, que la traduction de son opinion sur les choses et les hommes de son temps. C'est ce qui fait que nous y trouvons tant d'enseignements divers.

Aussi n'a-t-il pas négligé de compléter ses citations des anciens par une joyeuse réflexion où il montre clairement le profond mépris scientifique que lui inspirent de telles aberrations : « Moyennant lesquelles lois, les femmes veuves

peuvent franchement jouer du serre-croupière à tous enviz et tous loisirs, deux mois après le trespas de leurs maris ».

Le chapitre de la naissance de Gargantua mérite d'être analysé tout entier, car d'un bout à l'autre il est rempli de termes et de renseignements obstétricaux. Je transcrirai d'abord les textes, en faisant suivre chacun de commentaires.

« Gargamelle commença à se porter mal du bas : dont Grandgousier se leva dessus l'herbe et la reconfortoit honnestement, pensant que ce fut mal d'enfant, et luy disant qu'elle s'estoit là herbée sous la saullaye et qu'en brief elle feroit pieds neufz ».

La première partie de la phrase rabelaisienne nous montre que déjà, du temps de Rabelais, l'analogie entre les douleurs de l'enfantement et les coliques intestinales était un fait remarqué par toutes les matrones de l'époque et par la majorité du public, puisque le bon Grandgousier lui-même connaissait cette particularité. Dans les deux cas, en effet, on éprouve les mêmes contractions musculaires essentiellement douloureuses destinées à provoquer l'expulsion d'un corps devenu étranger à l'organisme.

Quant à la suite, Burgaud des Marets et Rathery en donnent une explication fort savante que je crois intéressant de rapporter et de discuter. Écoutons-les :

« Herber signifiait, autrefois comme aujourd'hui, étendre sur l'herbe et de plus en maréchalerie et probablement en médecine, soumettre à un bain de vapeurs d'herbes. Ce remède était préconisé pour faire disparaître les enflures. Rabelais nous paraît jouer sur les deux sens du mot. »

Les deux savants annotateurs ont été chercher bien loin une interprétation qu'ils auraient pu trouver infiniment plus

simple dans les traités du temps de Rabelais. On lit dans Laurent Joubert :

« Les bonnes fames de village, à l'autour de Mompelhier, ont éprouvé que si celle qu'est travailhée d'anfant s'assied sur le cul d'un chauderon, quon ha levé presentement du feu, elle anfante plus aysément. Nous savons qu'un tel chauderon, auquel naguère l'eau boulhait, ha le cul tiède qu'on dit froid en comparaison du reste, qui est chaud brûlant. Or, cette tiédeur ramollit le cropion, et le rand plus facile à céder, comme font les fomantacions ramollissantes que nous usons à cet effet... ».

D'un autre côté, Ambroise Paré conseille, pour hâter la sortie du fœtus et de l'arrière-faix, de procéder par fomentations « faictes au col de la matrice de bonnes choses aromatiques, et par injections de choses glaireuses et remollientes ». (*De la Génération*, chap. XVIII).

Au chapitre LVII du même livre, l'auteur, à propos de la cure de la suffocation de la matrice, publie le dessin d'un appareil à fumigations et donne les conseils suivants : « S'il est besoin sera faict parfum en la matrice avec choses fort odorantes : mais premièrement faut tenir le col de la matrice ouvert, à fin que le parfum puisse mieux entrer dedans, qui sera faict avec un instrument fait en façon de pessaire, pertuisé en plusieurs lieux, à la bouche duquel y aura un petit ressort qui le pourra tenir ouvert, tant et si peu que l'on voudra : et sera attaché par deux liens à une bande ceinte au milieu du corps de la femme, lequel sera fait d'or ou d'argent ou de fer blanc : le portrait duquel est icy donné..... Les matières des parfums odoriférans sont Cynamo. calam. aromat, xylaloës, ladamum, benjoin. thym, piper. caryophyl, lavan. calament, artemis. puleg alipta mosc, gall , mus. amb. juncus odoratus, et autres semblables, qui, par leur grandes vertus aromatiques, flattent la matrice ».

Je crois ces deux citations suffisamment concluantes pour ne pas avoir à insister sur ce point ; que Rabelais dans son joyeux livre ait voulu, comme le prétendent les deux savants critiques, jouer sur le sens comique de l' « herbée », je ne le crois pas ; les occasions ne lui manquent pas, en effet, de faire rire ses lecteurs pour qu'il se soit perdu à la recherche de mots à double entente ; il est infiniment plus probable qu'il s'est souvenu de la coutume des bonnes femmes des environs de Montpellier dont parle Laurent Joubert, et que c'est là qu'il faut chercher l'allusion, si allusion il y a.

« Et, encores que la douleur luy fust quelque peu en fascherie, toutesfois que icelle seroit briève ; et la joie, qui tost succederoit, luy tolliroit tout cet ennuy ; en-sorte que seulement ne luy en resteroi la souvenance. Je le prouve, disoit-il : Notre Sauveur dit en l'Evangile *Joannis XIV* : la femme qui est à l'heure de son enfantement a tristesse ; mais, lorsqu'elle a enfanté, elle n'a souvenir aucun de son angoisse. — Ha, dist-elle, vous dictes bien, et aime beaucoup mieulx ouïr tels propos de l'Evangile, et beaucoup mieulx m'en trouve que de ouïr la vie de Sainte Marguarite, ou quelque autre capharderie. »

Le bon Grandgousier est fort bien renseigné sur les habitudes des femmes en mal d'enfant ; il sait que, pendant les douleurs et surtout à période d'expulsion, la plupart des parturientes ne se contentent pas de pousser des cris perçants, mais y ajoutent les plus désobligeantes épithètes à l'égard de leur mari, cause première de tant de peines, ou de celui qui en tint lieu. Rabelais n'a pas oublié d'introduire dans le dialogue des deux époux, et parmi les doléances de Gargamelle, des allusions directes à cet état d'esprit particulier ; la suite du chapitre VI nous en est une preuve.

Quant aux capharderies dont la vie de sainte Marguerite était un des spécimens les plus connus, elles ne furent pas l'apanage exclusif du Moyen Age. Les Juifs faisaient contempler aux femmes en douleurs les *bois de vie;* ainsi nomme-t-on les deux bâtons autour desquels sont enroulées les bandes où est inscrite leur Loi.

Si le paganisme était riche en superstitions, le christianisme ou plus exactement le catholicisme ne fit que multiplier les croyances saugrenues, et si Lilith, Ilithyia, Lucine, disparurent, ce fut pour céder la place à de nombreux saints ou saintes dont la protection ne fut pas moins efficace que celle des divinités païennes. La plus en vogue au temps de Rabelais et même de nos jours est sans contredit sainte Marguerite ; le 20 juillet, jour de sa fête, les chapelles débordent de femmes enceintes qui vont demander à la sainte de favoriser leurs couches. Ses reliques sont fort nombreuses et comme de juste d'une authenticité indiscutable. Les Jacobins de Poitiers possédaient une de ses côtes qui leur fut volée au XVIe siècle. Sa ceinture se trouvait encore en 1789 dans le trésor de l'église Saint Germain des Prés.

Les reines de France croyaient pieusement à la vertu de ses reliques et ne manquaient pas, chaque fois qu'elles étaient sur le point de donner un héritier à la couronne, d'envoyer chercher les débris tout puissants et les gardaient jusqu'après leur délivrance. Les impératrices ne dédaignaient pas le pouvoir surnaturel de la sainte, puisque la dernière impératrice de France, Eugénie de Montijo, lors de la naissance du prince impérial, eut soin de garder sous la main les célèbres reliques. Malheureusement le temps avait dû diminuer singulièrement la vertu spéciale qu'elles possédaient autrefois, car l'accouchement fut difficile et Paul Dubois dut terminer par un forceps.

Les reliques de la sainte n'étaient pas communiquées à

tout le monde et celles qui ne pouvaient indemniser largement les détenteurs de ces précieuses sources de revenu, se seraient vues privées des secours célestes, si quelques âmes compatissantes n'avaient eu l'heureuse idée de composer à leur intention plusieurs oraisons qu'il suffit de prononcer pour faciliter le travail des femmes; parfois aussi les parentes ou les voisines charitables se contentent de lire ou de raconter à la parturiente la vie de la bienheureuse. C'est à cette coutume que l'auteur de *Gargantua* fait allusion dans les paroles de Gargamelle.

Les « autres capharderies » se rapportent à des saintes secondaires moins en renom que Marguerite. Notre Dame de Montserrat, fille du premier comte de Barcelone, eut une jeunesse très mouvementée : possédée du démon, elle fut conduite à l'ermite Jean Guérin pour être exorcisée ; le saint homme chassa le démon, puis viola la jeune fille ; il l'égorgea ensuite et l'enterra. Heureusement que la sainte Vierge veillait : elle commença par sauver la victime en la conservant vivante dans sa tombe ; elle inspira ensuite au coupable un violent repentir de son crime ; le bon Jean Guérin exhuma la fillette, fonda une abbaye sur cet emplacement, en devint abbé, tandis que la jeune fille en devenait abbesse ; ils furent d'ailleurs canonisés plus tard tous les deux, à la satisfaction générale Heureuse époque, dépourvue à la fois de préjugés et de code pénal !

Quelle que soit l'origine de cette croyance, Notre-Dame de Montserrat passe pour faciliter les accouchements ; son aide se manifeste du reste à distance ; il suffit de lui adresser une oraison ou de brûler un cierge dans sa chapelle pour en retirer tout le bénéfice possible.

Beaucoup d'autres Notre-Dames possèdent des vertus analogues ; je ne ferai que les citer : Notre-Dame de Chartres protège la grossesse et guérit la stérilité, cependant Henri III

de France l'implora en vain ; Notre-Dame de Lorette, qui donna un fils à une reine d'Angleterre ; Notre-Dame de Liesse et jusqu'à Notre-Dame des Victoires, la plus parisienne des saintes, sont toutes patronnes des femmes enceintes. Witkowsky ajoute à cette liste, déjà longue, quatre saintes secondaires, mais néanmoins fort influentes; ce sont: Sainte Livrade ou Libérate, qui, de son vivant, était pourvue d'une barbe abondante, particularité qui la fit crucifier par son père indigné; sainte Marie d'Oignies, près de Namur; enfin, sainte Brigide et sainte Honorine, la première veuve et visionnaire ; la seconde, vierge et martyre. L'auteur rapporte à ce sujet un détail piquant : on vend, paraît-il, à Conflans-Andrézy, des jarretières et des ceintures auxquelles la châsse de la sainte a communiqué des vertus sans pareilles ; l'une de ces dernières est en possession de M. Witkowsky, et a été portée pendant deux grossesses par une croyante ; elle est constituée par un simple ruban de calicot large de 2 centimètres 1/2 et long de 96 centimètres. D'un côté, on lit :

BONNE SAINTE HONORINE, PRIEZ POUR NOUS,

et de l'autre :

BONNE SAINTE MARGUERITE, PRIEZ POUR NOUS.

Sans vouloir faire le moindre tort à la clientèle de la sainte, je serais plus porté à conseiller, dans les cas de présentation vicieuse, une ceinture cutocique de Pinard.

Les saints, eux aussi, eurent durant de longs siècles la confiance des parturientes : Saint Oyan, saint Christophe, saint Hyacinthe, saint Bernard, saint André et une foule de bienheureux moins achalandés se partagent la propriété de protéger les accouchements.

Je ne ferai que citer les dévotions à saint Charles Borromée et à saint François de Salles, qui se trouvent dans certains rituels. Je n'insisterai pas davantage sur les oraisons à saint Joseph ; les marchands d'objets sacrés vendent, pour la modique somme de 5 francs le cent s'ils sont en fil, et de 10 francs s'ils sont en coton, des cordons de saint Joseph bénits et en tous points assimilables aux ceintures de sainte Brigide.

Enfin, il est un pèlerinage très en vogue dans l'Aveyron, où se rendent les femmes stériles ou dont les grossesses précédentes se sont mal terminées ; moyennant quelques heures de prières et une redevance aux abbés de l'endroit qui jouent le rôle d'intermédiaires entre les postulantes et la Providence, bien des difficultés pénibles se trouvent surmontées, et plus d'une rapporte de son excursion les preuves indéniables d'une fécondité qu'elle ne se serait jamais soupçonnée.

On me pardonnera cette longue digression ; mais elle n'est pas étrangère à mon sujet. J'ai voulu simplement démontrer que les cafarderies ne sont pas seulement du temps de Rabelais, mais de tous les siècles et de tous les âges ; la superstition est trop vieille pour s'éteindre en quelques années ; elle est aussi trop humaine, elle répond trop aux secrets désirs de tous même des plus incrédules, pour que les hommes la voient mourir sans regret ; et souvent ceux qui sont le plus acharnés à la combattre ont leurs moments de défaillance où, malgré eux, naïvement, humainement devrais-je dire, ils éprouvent un secret soulagement à se laisser soutenir par de vaines croyances, de folles superstitions.

Reprenons le texte rabelaisien :

« Peu de temps après, elle commença à souspirer, lamen-

ter et crier. Soudain, vinrent à tas sages-femmes de tous côtés. Et la tastant par le bas, trouvèrent quelques pellauderies de assez mauvais goust, et pensoient que ce fust l'enfant ; mais c'estoit le fondement qui luy échappoit à la mollification du droit intestin, lequel vous appelez le boyau cullier, par trop avoir mangé de tripes, comme avons déclaré ci-dessus. »

D'après Brémond, Rabelais voudrait ici faire allusion à l'ignorance demeurée légendaire des sages-femmes à son époque ; c'est fort possible, car, sans vouloir prendre à parti l'honorable corporation des sages-femmes, on doit reconnaître qu'elles étaient plus souvent nuisibles qu'utiles. Mais l'erreur dont il est fait mention dans le *Gargantua* a été faite par des professionnels qu'on ne saurait taxer d'ignorance, après un examen peu attentif, il est vrai.

Les « pellauderies d'assez mauvais goust » sont très probablement les membranes de l'œuf. La poche des eaux devait être encore intacte chez Gargamelle, bien que le travail fût avancé puisque la patiente commençait à pousser. Elle était, en effet, parvenue à la période d'expulsion, car Rabelais a eu soin de dire qu'elle se mit à crier à ce moment. De plus « le fondement luy eschappoit » ; or, nous savons que lorsque la tête fœtale vient appuyer sur le périnée, la compression qu'elle exerce sur le rectum, jointe à la distension du raphé ano-vulvaire, amène un prolapsus avec éversion de la muqueuse et évacuations involontaires. C'est le moment où la « monnoie des accoucheurs » apparaît. Il est permis d'excuser les sages-femmes qui examinaient l'auguste malade ; elles durent prendre la muqueuse rectale pour la poche des eaux ou pour la bosse séro-sanguine, et leur erreur ne risquait pas de devenir dangereuse pour la parturiente. D'ailleurs « une horde vieille de la Compagnie, laquelle avoit réputation d'estre grande médicine, et là,

estoit venue de Brisepailles, d'auprès Saint Genou, d'avant soixante ans, luy fit un restrinctif si horrible que tous ses larrys, tant furent oppilés et reserrés qu'à grand peine avec les dents, vous les eussiez élargis ; qui est bien horrible à penser. »

Cette horde vieille, dont la médication intempestive devait faire naître Gargantua par une voie extra-physiologique, me rappelle les matrones qui, de nos jours, distribuent à profusion l'ergot de seigle à toutes les femmes en travail et causent annuellement la mort d'un nombre malheureusement trop considérable d'enfants. Et je me demande si le seigle ergoté n'entrait pas pour une large part dans le « si horrible restrinctif » composé à l'intention de l'accouchée ?

Il ne faut pas s'étonner de ne pas voir appeler de médecin auprès d'une reine comme devait l'être l'héroïne de Rabelais. Les accoucheurs ne furent introduits à la cour que bien longtemps après la mort de Frère François. Le premier accoucheur qui fut appelé à donner ses soins à une reine fut Julien Clément, vers le milieu du XVIIe siècle. S'il faut en croire ce que raconte Astruc, Julien Clément aurait prêté le secours de son art à la célèbre Mademoiselle de la Vallière, la fameuse maîtresse de Louis XIV. Mattei (*Gaz. méd. de Paris*, 1873) raconte le même fait : mais Chéreau fait justement remarquer qu'à cette époque J. Clément avait tout au plus quinze ans et qu'il eût été bien extraordinaire de le voir appeler auprès de la maîtresse d'un prince aussi jaloux que ce que l'était Louis XIV.

Ce point a soulevé une polémique très courtoise du reste entre Mattei d'un côté, et A. Chéreau et Leroy de l'autre. Bussy-Rabutin raconte dans son *Histoire amoureuse des Gaules*, que ce fut aussi J. Clément qui assista aux quatre accouchements de Mme de Montespan. Il en donne même des détails trop précis pour être vrais. Il prétend que le roi

lui-même était caché derrière une tapisserie et qu'il aida de ses propres mains le médecin à préparer ce qui lui était nécessaire pour remplir son rôle. Comment admettre que ces détails soient parvenus à la connaissance de Bussy, alors que Louis XIV devait chercher par tous les moyens à éviter que les faits fussent ébruités? Il est donc extraordinaire que Bussy ait pu les connaître.

Quoi qu'il en soit, il est un fait certain, c'est qu'avant Julien Clément aucun accoucheur n'avait pénétré à la cour de France. Or, comme Rabelais a reproduit dans son œuvre ce qu'il avait sous les yeux, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il ait représenté les sages-femmes arrivant « à tas » pour secourir Gargamelle.

Je ne crois pas sortir de mon sujet en disant quelques mots des sages-femmes dans l'antiquité et au Moyen Age. Un sentiment de pudeur outrée a fait, pendant longtemps, exclure les médecins de la présence des femmes en couches. Ce préjugé, aussi exagéré que stupide, a été parfois poussé à l'extrême ; c'est ainsi qu'en Allemagne, au XVIIe siècle, il était interdit aux médecins, sous peine de mort, d'assister aux accouchements, et, en 1522, le docteur Wert, s'étant introduit sous un costume de sage-femme auprès d'une parturiente, fut condamné à être brûlé vif et exécuté à Hambourg.

Dès la plus haute antiquité, les ouvrages qui nous sont parvenus font mention des sages-femmes La Bible (Exode) mentionne les deux plus célèbres matrones de l'époque, Sciphra et Puha. On les désignait sous le nom de *Mejalle-deth*. Les Grecs connaissaient aussi les accoucheuses, appelées assez irrévérencieusement *coupeuses de cordon* ; elles étaient soumises à de fortes études et ne pouvaient exercer que parvenues à un âge avancé ; elles connaissaient, du reste, à fond toutes les manœuvres abortives en honneur

alors ; d'autres, le petit nombre vant-il mieux croire, fournissaient les sujets de choix aux «Porneïons» de la vieille Attique : telle la célèbre Eléphantis, qui laissa un traité des substances abortives. Chez les Romains, le médecin avait à intervenir dans les cas difficiles ; Suétone nous apprend qu'Antonius Musa, le Tarnier de l'époque, donna ses soins à l'impératrice Livie. Quant aux sages-femmes, on les voit souvent citées par les auteurs, Plaute et Térence entre autres.

La France eut, avant 1200 où fut créée la première Faculté, une organisation médicale plus que défectueuse ; l'obstétrique, complètement négligée, était aux mains des ventrières, les accoucheuses de ce temps, et des *miresses* ou *cirurgiennes* qui avaient à intervenir dans les couches laborieuses. Les ventrières étaient chargées de vérifier les virginités douteuses, rôle ingrat s'il en fut ; Jeanne Darc fut examinée par plusieurs ventrières lors de son procès.

La légende d'ignorance profonde des matrones, qui nous est parvenue à travers les âges, n'est, paraît-il, que peu exagérée ; de nombreux accidents furent causés par des sages-femmes, n'ayant aucune expérience. Cependant, des écoles spéciales avaient été créées en maints endroits ; il est vrai que les cours y duraient deux mois et ne pouvaient être très instructifs ; et puis, lorsqu'on songe à la façon dont se passaient certaines études au XIVe et au XVe siècles, on est porté à excuser les pires fautes. Malheureusement, l'insuffisance morale des sages-femmes dépassait leur insuffisance scientifique. On sait le discrédit que jeta sur la corporation la Voisin, de sombre mémoire ; la Constantin, moins célèbre, se confina dans la pratique journalière des avortements ; son dernier crime, qui lui valut d'être pendue haut et court en place de Grève, causa la mort de Mlle de Guerchy, fille d'honneur de Marie-Thérèse d'Autriche et maîtresse du duc de Vitry.

Les sages-femmes étaient cependant sous l'œil de l'autorité religieuse, et pendant fort longtemps chaque sage-femme était tenue de prêter serment au moment de son installation devant le curé de sa paroisse ; cette sujétion a persisté durant de longues suites d'années. De nos jours encore, il existe des maternités où les élèves sages-femmes sont astreintes à suivre un cours spécial professé par un prêtre qui les initie aux mystères de l'embryologie sacrée. Pour si extraordinaire que cela puisse paraître au début du XXe siècle, il faut se rendre à l'évidence, et tout en gardant de sérieux doutes sur la mentalité des responsables qui laissent se commettre de tels faits, on ne peut que constater avec désappointement la lenteur de la marche au progrès.

L'embryologie sacrée est d'autant plus dangereuse qu'elle ne se contente pas de nuire au développement intellectuel des malheureuses filles obligées à la subir ; dans bien des cas, elle leur ordonne, au nom de la religion, des pratiques qui ne peuvent être que nuisibles à la vie des êtres, femmes et enfants, qui leur seront confiés plus tard La fameuse question du baptême intra utérin, qui poussa Mauriceau à inventer un appareil spécial extrêmement dangereux, a été et sera toujours une des grosses charges qui pèseront contre les commandements religieux en matière obstétricale. Je n'ai pas à faire ici le procès de l'embryologie sacrée ; mais je n'ai pu résister à la tentation d'en parler, car je crois qu'on ne saurait assez s'élever contre de tels enseignements ; je serais trop heureux si ma faible récrimination pouvait inciter des voix plus autorisées que la mienne à réprouver hautement et publiquement les cours professés par des hommes incompétents, et dont le résultat immédiat est de fausser le jugement des sages-femmes et de les mettre en mesure d'hésiter un jour entre leur vrai devoir scientifique et un pseudo-devoir religieux.

Il est temps de clore cette digression un peu longue et de revenir aux vénérables matrones accourues « à tas » auprès de Gargamelle en gésine

La vieille sage-femme commit une grosse faute de thérapeutique obstétricale en administrant à sa malade un « si horrible restrinctif » ; il ne faut pas oublier que l'accouchée était une primipare, et il était imprudent de lui administrer un astringent quelconque : ce n'était pas là le moyen de lui assouplir le périnée. Aussi les résultats furent-ils déplorables; écoutons plutôt le conteur :

« Par cest inconvénient furent relaschés les cotylédons de la matrice par lesquels sursauta l'enfant, et entra en la veine creuse et gravant par le diaphragme jusques au dessus des espaules, où ladite veine se part en deux, prit son chemin à gauche et sortit par l'oreille senestre. »

Bien que je ne cherche pas à commenter le trajet bizarre suivi par le nouveau né, on se trouve ici devant une telle anomalie de tous les temps de l'accouchement, que les données les plus élémentaires sur le mécanisme sont renversées. Qui donc Rabelais visait-il, qui voulait-il tourner en ridicule en inventant le fantastique chemin de la sortie de son héros? Toutes les légendes mythologiques et autres qu'il connaissait. Elles sont nombreuses : Brahma, le premier personnage de la trinité hindoue, naquit d'un œuf d'or, et chacun de ses membres, chacune de ses têtes produisit un ou plusieurs demi-dieux ; Astarté la Vénus phénicienne, sortit d'un œuf tombé du ciel; l'immortelle Aphrodite naquit de la mer fécondée indirectement par Ouranos dans des circonstances connues de tous; Zeus donna le jour à Athéné, qui sortit armée de pied en cap du cerveau de son père; encore fallut-il que Héphaistos fendit la tête de Zeus d'un vigoureux coup de hache pour le délivrer d'un tel corps étranger. On se rappelle, aussi que Dionysos, ayant été

extrait par une opération césarienne de l'utérus de Sémélé, ne se trouvait pas encore à terme; pour le sauver, Zeus se fit inciser la cuisse et y enferma le jeune avorton qui acheva de se développer dans cette peu banale couveuse : je ne citerai que ces quelques exemples suffisamment concluants. J'ajouterai toutefois que les anciens, et les Latins en particulier, croyaient que si une femme enceinte passait par-dessus des œufs de corbeau, elle avortait immanquablement par la bouche. Si Rabelais voulut se moquer de convictions absurdes, il n'eut que l'embarras du choix.

Reprenons le mécanisme de la naissance de Gargantua. La voie naturelle, la filière pelvi-génitale étant rigoureusement fermée par l'effet du restrinctif, l'utérus se relâcha au niveau de l'insertion placentaire; le fœtus trouvant là une porte de sortie, se hâta d'en profiter et entra dans la veine creuse ou veine cave inférieure, sans doute par l'intermédiaire des hémorrhoïdales moyennes ou des plexus periutérins ; quoi qu'il en soit, il continue son ascension, dépasse le diaphragme, arrive au cœur dont l'auteur ne fait pas mention, mais qu'il est bien obligé de traverser pour gagner la veine cave supérieure; de là, il s'engage dans le tronc veineux brachio-céphalique gauche, remonte la jugulaire interne, passe dans le sinus pétreux et s'échappe par l'oreille. Dans un pareil trajet, on est en droit de se demander ce que devenait le cordon.

Dans tous les cas, Rabelais tient à justifier sa description ; après avoir rapporté un certain nombre de naissances extraordinaires, il termine par ces quelques mots : « Mais vous seriez bien davantage esbahis et étonnés, si je vous exposois presentement tout le chapitre de Pline, auquel parle des enfantemens estranges et contre nature. Et toutesfois je ne suis point menteur tant asseuré comme il a

esté. Lisez le septièsme de sa *Naturelle Histoire*, chap. III, et ne m'en tabustez plus l'entendement. »

Il est incontestable que Pline fut un savant et un chercheur en avance sur son époque ; mais parmi les trente-sept livres de son ouvrage, il en est plusieurs où l'auteur semble s'être donné à tâche de réunir les plus folles sornettes à la mode du jour. Voici d'ailleurs la traduction de Pline : c'est du quatrième et non du troisième chapitre qu'il s'agit : il porte comme titre « accouchements merveilleux ».

« Il est avéré qu'il peut naître trois enfants à la fois, témoins les Horaces et les Curiaces. Un plus grand nombre est regardé comme un prodige, excepté en Égypte où l'eau du Nil augmente la fécondité... Trogue nous apprend qu'en Egypte les femmes mettent au monde jusqu'à sept enfants à la fois... Quelques individus naissent avec les deux sexes .. Alcippe mit au monde un éléphant, mais ce fait est un de ceux qu'on regarde comme des présages sinistres. Ce fut au commencement de la guerre des Marses qu'une esclave accoucha d'un serpent... On a l'exemple d'un enfant qui rentra aussitôt dans le ventre de sa mère, à Sagonte, l'année où cette ville fut détruite par Annibal. » (Traduction de Grandsagne.)

Continuons à citer Rabelais :

« Soudain qu'il fut né, ne cria comme les autres enfants *mies*, *mies*, *mies*, mais à haute voix s'escrioit : A boire, à boire, à boire, comme invitant tout le monde à boire, si bien qu'il fut ouy de tout le pays de Beusse et de Bibarois. »

Ici encore comme en tant d'autres cas, Rabelais tourne en ridicule les croyances erronées de ses contemporains. On attribuait, en effet, aux cris des nouveau-nés une signification particulière, et beaucoup en tiraient des présages pour

l'avenir de l'enfant. Viardel, bien postérieur à Rabelais, prétend gravement que l'enfant porte le plus souvent en naissant le visage tourné vers la terre parce qu'il se sent coupable de la faute d'Adam, notre premier père, et que son premier cri est O A, qui veut dire: «O Adam, pourquoi avez-vous péché ? » tandis que le cri de la mère à la dernière douleur de l'accouchement est O E, ce qui signifie : « O Eve, pourquoi avez-vous induit en erreur notre premier père ? » Pour permettre de porter un jugement sans parti-pris sur la valeur des opinions du même Viardel, qui fut d'ailleurs considéré comme le plus fameux accoucheur de son temps, je crois utile de rapporter l'assertion suivante aussi saugrenue que la précédente : Dans les grossesses gémellaires, l'œuf serait unique quand les enfants sont de même sexe, double lorsque les sexes sont différents, afin « d'inspirer aux hommes, dès le premier moment de leur formation, des lois et des règles pour la chasteté. » Il serait oiseux d'insister.

Nous en avons terminé avec la naissance de Gargantua. Plus rares seront maintenant les allusions à l'obstétrique que nous pourrons rencontrer au cours de l'ouvrage. L'enfance du héros va me fournir encore quelques matériaux, mais bien rares et peu importants. C'est ainsi que Rabelais fait remarquer que les gouvernantes du jeune prince prirent la précaution de ne le laisser au grand air que lorsqu'il eut atteint l'âge de vingt-deux mois ; ceci est encore destiné à tourner en dérision le préjugé qui condamnait les enfants à une réclusion inutile et souvent nuisible. On ne devait commencer à promener un enfant que vers le moment où on allait le sevrer. Or, à ce sujet, écoutons ce que dit Ambroise Paré : « Quelques-uns font sevrez à dix huit mois, les autres à vingt, et le commun est à deux ans, parce qu'ils ont leurs dents, par lesquelles Nature semble demander quelque autre nourriture que le laict et boüillie : aussi qu'ils appetent et

désirent des viandes plus grosses et solides que le laict, et y prennent plaisir, et les mangent leur estant baillées en suffisante quantité de sorte qu'il ne leur est plus besoin de laict, ny de boüillie, laquelle, s'ils en mangeoient ordinairement, se corromproit avec la chair et les autres viandes : toutesfois on ne peut certainement désigner ne limiter le temps légitime du sevrement, pour la diuersité du temps de la sortie des dents ne l'enuie de leur puissance de manger les viandes : car nous voyons que les dents sortent plustost aux uns qu'aux autres. Parquoy faut borner le temps de sevrer l'enfant, par la sortie d'icelles.. »

De nos jours, on n'hésite pas à exposer les enfants à l'air peu après leur naissance ; il est évident que, si le temps est trop froid ou humide, on ne commet pas l'imprudence de faire sortir les nouveau-nés ; mais les précautions en honneur au XVIe siècle étaient exagérées : Rabelais ne laissa pas échapper l'occasion de railler ce travers

Les auteurs du temps de Rabelais faisaient rentrer dans l'étude de la génération ou tout au moins rangeaient parmi les sciences complémentaires la Tératologie ou « Chapitre des Monstres ». C'est ce qui m'autorise à dire ici quelques mots des opinions de Rabelais à ce sujet ; je citerai le texte où il décrit la jument de Gargantua ; mais je crois préférable de renvoyer les commentaires au chapitre traitant du « Quart Livre de *Pantagruel* », car nous y trouverons de nouveaux éléments pour cette étude. Quart Livre, chap. II). Voici le texte :

« En ceste mesme saison, Fayoles, quart roy de Numidie, envoya du pays d'Africque, à Grandgousier, une jument la plus énorme que fust oncques veue, et la plus monstrueuse comme assez savez que Africque apporte tous jours quelque

chose de nouveau : car elle estoit grande comme six oriflans, etc... » (voir Quart Livre, page 51).

Il ne me reste plus rien à signaler dans le *Gargantua* qui ait rapport à l'obstétrique ; tout au plus, au dernier chapitre de ce livre, trouve-t-on citées quelques préparations employées par les dames du temps pour les usages de leur toilette intime. Il s'agit de l'eau de roses et de l'eau d'ange.

L'eau de roses, ou plus exactement l'eau rose, était obtenue par la distillation des feuilles de roses et était recherchée pour ses qualités astringentes ; l'eau d'ange, provenant des feuilles de myrte, méritait plus encore la vogue dont elle jouissait ; si l'on doit en croire Avicenne, ses merveilleuses propriétés réparaient les périnées les moins conservés et leur rendaient, dans une certaine mesure, leur primitive fraîcheur. Je ne chercherai pas ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette croyance : ceci m'entraînerait trop loin de mon sujet.

PANTAGRUEL

LIVRE II

Les quatre livres de « *Pantagruel* » comportent beaucoup moins de termes obstétricaux que le « *Gargantua* ». Je n'aurai donc que peu de choses à dire au cours des commentaires qui suivent. Toutefois, la naissance de Pantagruel me permettra-t-elle quelques études sur l'art des accouchements au temps de Rabelais.

Dès le prologue du livre II, l'auteur parle encore « des femmes estant en mal d'enfant, quand on leur list la vie de saincte Marguerite ». Je n'ai pas à revenir sur ce sujet qui m'a longuement retenu au chapitre précédent, et j'en arrive à la « Nativité du très redoubté Pantagruel ». Nous lisons :

« Gargantua, en son âge de quatre cents quatre-vingts quarante et quatre ans, engendra son fils Pantagruel de sa femme nommée Badebec, fille du roi des Amaurotes en Utopie, laquelle mourut du mal d'enfant ; car il estoit si merveilleusement grand et si lourd, qu'il ne put venir à la lumière, sans ainsi suffoquer sa mère. »

Ici la question est claire et nette. Il ne s'agit pas, ainsi que l'a voulu un commentateur de Rabelais, d'une pelviviciation ou d'une dystocie quelconque. L'auteur s'explique de façon à ne laisser aucun doute : l'enfant était « merveilleusement gros » et comme à ce moment on ne connaissait ni le forceps, ni la version, il eût fallu avoir recours à l'opération

césarienne, ou à la symphyséotomie pour remédier à cet état de choses.

Le forceps date, en effet, des recherches de Chamberlen et la version fut utilisée, pour la première fois, au temps de acques Guillemeau d'Orléans, disciple d'A. Paré, qui pratiqua l'accouchement forcé sur la fille de son maître et la sauva.

Quant à l'opération césarienne, on commençait à peine, au temps de Rabelais, à la pratiquer sur le vivant C'est en 1500 que Jacques Nufer, châtreur de cochons, la pratiqua sur sa propre femme, Elisabeth Alespachim. La mère et l'enfant résistèrent à l'opération, qui fut du reste très rapidement conduite.

Jusqu'alors, si nous en croyons l'abbé Dénouart dans son *Embryologie sacrée*, on considérait comme un devoir de pratiquer l'opération césarienne *post mortem*, mais rien que dans ce cas, pour essayer de sauver l'enfant.

Pour ce qui est de la symphyséotomie, elle n'était pas même soupçonnée au temps de la naissance de Pantagruel ; elle fut imaginée par J.-R. Sigault et pratiquée, pour la première fois, par lui-même, en présence d'Alph. Leroy, à Paris, le 30 septembre 1777, sur la femme Souchot, mariée à un soldat du guet ; l'opération eut d'ailleurs des suites excellentes tant pour l'enfant que pour la mère

Or, Rabelais a oublié de nous dire comment fut dénouée la situation critique de son héros, et rien ne peut nous mettre sur la voie. Toujours est-il que le nouveau-né fut sauvé, mais que la mère succomba.

D'ailleurs cet accouchement fut peu ordinaire ; et maître François nous apprend que « tandis que Badebec l'enfantoit, et que les sages-femmes attendoient pour le recepvoir, issirent premier de son ventre soixante et huict trigeniers, chascun tirant par le licol un mulet tout chargé de sel, après

lesquels sortirent neuf dromadaires chargés de jambons et langues de bœuf fumées, sept chamaulx chargés d'anguillettes, puis vingt-et cinq charretées de porreaulx, d'aulx, d'oignons et de cibots : ce qu'espouventa bien les dictes sages-femmes ».

Eusèbe Salverte prétend que Rabelais a voulu tourner en ridicule l'*accouchement lombard* ou *salernitain*, croyance bizarre qui supposait que les femmes de Salerne pouvaient au moment de l'accouchement enfanter des animaux divers, crapauds, lézards, souris, etc., avant de mettre au monde leur enfant.

J'ai vainement cherché, parmi les auteurs du temps ou les traités historiques, des renseignements plus complets sur l'accouchement salernitain. Je n'ai rien découvert qui pût éclairer la question et expliquer même en partie les causes de cette erreur populaire Tout au plus, puis-je en rapprocher le passage suivant, que j'emprunte à Ambroise Paré :

« Une fort belle jeune fille, à Constance, laquelle avoit nom Magdeleine, servante d'un fort riche citoyen de la ditte ville, publioit partout que le diable une nuit l'avoit engrossie, et pour ce regard, les potestats de la ville la firent mettre en prison, pour entendre l'issue de cet enfantement. L'heure venue de ses couches, elle sentit des tranchées et douleurs accoutumées des femmes qui veulent accoucher, et quand les matrones furent prestes de recevoir le fruit et qu'elles pensoient que la matrice se deust ouvrir, il commença à sortir du corps d'icelle fille des clous de fer, des petits tronçons de bois, de verre, des os, pierres et cheveux, des estoupes et plusieurs autres choses fantastiques et estranges, lesquelles le diable, par son artifice, y avoit appliquées pour decevoir et embabouiner la vulgaire populace, qui adjouste légèrement foy en prestiges et tromperies. »

Plus près de nous, en 1726, le médecin Saint-André fut

mystifié à Londres par une femme qui prétendait mettre au monde de petits lapins. Ce médecin admettait, en effet, les générations fortuites et croyait de bonne foi qu'un poulet pouvait naître de l'accouplement légendaire d'une carpe et d'un lapin. Maria Tofts, de Guildfort, en profita pour accoucher tous les huit jours d'un lapereau. Voltaire nous conte comment l'artifice fut découvert au moment où la jeune femme introduisait un lapin dans un orifice qui n'était pas fait pour lui. « Il résulte, dit-il, de ce que nous avons vu, qu'il faut se méfier des lapereaux de Saint-André, des anguilles de Needham, des générations fortuites, de l'harmonie préétablie, qui est très ingénieuse, et des molécules organiques qui sont plus ingénieuses encore. »

Cette croyance se retrouve chez les Arabes. Dans le livre des *Mille Nuits et une Nuit*, on trouve le récit d'un accouchement extraordinaire. Une femme y met au monde deux serpents qui avaient germé dans son utérus par l'opération de quelque éphritt malfaisant.

C'est probablement pour se moquer de telles légendes que Rabelais a décrit ces complications de la naissance de Pantagruel.

TIERS-LIVRE

Bien peu de choses ici ont trait à l'obstétrique. C'est à peine si l'on peut y recueillir quelques allusions : la plupart de ces points ont d'ailleurs été traités au livre de *Gargantua*. Je n'ai pas à revenir sur les « capharderies » que Rabelais a à cœur de tourner en ridicule ; il serait oiseux d'insister sur ce sujet que je suis pourtant loin d'avoir épuisé.

Au chapitre Ier, l'auteur nous parle de la remarquable fécondité des Utopiens : « Ils avoient les génitoires tant feconds et

les Utopiennes portoient matrices tant amples, glouttes tenaces et cellulées par bonne architecture, que, au bout de chascun neufviesme mois, sept enfants pour le moins que masles, que femelles, naissoient par chascun mariage, à l'imitation du peuple judaïc en Egypte, si de Lyra ne délire. »

Rabelais a-t-il cru à la possibilité de ces naissances multiples? Je ne puis me résoudre à le croire. Le mauvais à peu près qu'il se permet à propos du Juif converti, Nicolas de Lyra, dont les extravagances faisaient mettre en doute la véracité, me porte à croire qu'il n'a jamais ajouté foi aux récits fantastiques qui couraient alors sur ce sujet. Et ils étaient fort nombreux :

Aristote a écrit que la femme ne pouvait enfanter plus de cinq fœtus : En 1554, à Berne, la femme du docteur Jean Gelinger accoucha de cinq enfants, trois garçons et deux filles.

Albucrasis a vu un accouchement de sept fœtus et un avortement de quinze. Pline rapporte (Livre VII, chap. II) un avortement de douze.

Franciscus Picus Mirandula écrit qu'en Italie une femme, nommée Dorothea, accoucha de vingt enfants en deux portées (neuf et onze).

Mais de tous ces enfantements merveilleux, il n'en est point qui puisse approcher de l'accouchement de la comtesse de Flandres qui, par une juste punition et vengeance de Dieu, mit au monde trois cent soixante-cinq enfants, tous bien constitués et vivants et de la grosseur du poing. Aventinus découvrit qu'il y avait une grave erreur au sujet de la comtesse Mathilde de Flandres ; la légende l'avait rendue mère de trois cent soixante-cinq enfants d'un seul coup ; mais l'historien, tenant à rétablir la vérité, combat cette assertion et affirme que l'infortunée princesse donna le jour à quinze cent quatorze enfants. — Je n'insiste pas.

QUART ET QUINT-LIVRES

Ici plus d'obstétrique : nous ne rencontrerons que de rares allusions à l'allaitement, aux mœurs des nourrices et quelques termes se rapportant à l'art des accouchements.

Toutefois, j'ai cru utile de ne pas négliger cette partie de l'épopée Pantagruellique, car on y rencontre des descriptions de monstres fort intéressantes. Et si la tératologie ne fait pas directement partie de l'obstétrique, elle a de nombreux rapports avec elle. Aussi, ai-je cru utile de terminer par quelques commentaires sur ce sujet.

C'est surtout en cette matière que le grand railleur a pu exercer sa verve. Les racontars d'Aristote, les minutieux détails de Pline, dont l'*Histoire naturelle* en trente-sept volumes aurait tant gagné à être écourtée, et les superstitions populaires offraient un vaste champ d'action à la verve satirique du curé de Meudon. Plus qu'en toute autre chose, les légendes les plus fantastiques étaient accréditées en matière de tératologie, et le merveilleux était accepté de bonne foi par les gens les plus versés dans les sciences.

Pline n'avait-il pas affirmé que les langoustes mouraient de peur à la vue des poulpes, et Claude Duret, de Moulins, ne décrivait-il pas avec un luxe de détails déconcertant, des arbres dont les feuilles étaient pourvues de pieds qui leur permettaient d'aller se promener, ou de fruits qui se transformaient en poissons en tombant dans l'eau [1] ?

Van Helmond admettait que les souris étaient engendrées par le linge sale, et Réaumur prétendait que le scorpion, entouré d'un cercle de feu, se suicidait en se perçant de son dard.

[1] Le Double. — *Rabelais anatomiste et physiologiste.*

Rabelais, seul de son siècle, a triomphé des erreurs et des préjugés, et a vigoureusement ridiculisé ces sottes croyances. Ecoutons-le : Voici d'abord la jument de Gargantua :

« En ceste même raison, Fayoles, quart roy de Numidie, envoya du pays d'Africque à Grandgousier une jument la plus énorme et la plus grande que fust oncques veue, et la plus monstrueuse (comme assez savez que Africque apporte tous jours quelque chose de nouveau) : car elle estoit grande comme six oriflans [1] et avoit les pieds fendus en doigts comme le cheval de Jules Cœsar, les oreilles ainsi pendantes comme les chèvres de Languedoc, et une petite corne au cul. Au reste, avoit poil d'alezan toustade, entreillizé de grises pommelettes. Mais sus tout avoit la queue horrible. Car elle estoit, poy plus, poy moins, grosse comme la pile Saint-Mars auprès de Langes, et ainsi carrée, avec les brancars, ny plus ny moins ennicrochés que sont les espicz au bled. »

Esmangart et Johanneau voient, dans cette jument apocalyptique, une maîtresse de François Ier : femme par ses « pieds fendus en doigts », coiffée à la mode du temps « oreilles pendantes » et dont la « corne au cul » était le symbole du danger qu'il y avait à l'admirer de trop près. Explication bizarre et pénible que je n'ai garde d'accepter.

On me pardonnera ce retour au livre de *Gargantua ;* ayant l'intention de grouper en un seul chapitre l'étude des monstres dans Rabelais, j'ai renvoyé cette description au lieu de la donner plus haut. (Voir page 44.) En tout cas, ne pouvant donner une explication de l'allégorie, je me contente de voir, dans cette description, une charge contre la croyance aux animaux fabuleux, opinion que justifie la suite du texte rabelaisien, où il reproche aux lecteurs incrédules

[1] Oriflan, éléphant.

d'accepter l'existence des moutons à large queue Quant au dessin de la jument qui figure parmi les *Songes drôlatiques*, il est encore moins compréhensible que le texte, et l'allusion reste cachée

Pantagruel, en visitant l'île de Médamothi, y fit l'acquisition de « trois beaulx et jeunes unicornes : un masle de poil alezan tostade, et de deux femelles de poil gris pommelé. Ensemble une tarande que lui vendit un Scythien de la contrée des Geleones. Tarande est un animal grand comme un jeune taureau, etc., etc. ».

Plus loin, les héros du voyage vers l'Oracle arrivent en l'île de Frize, au pays de Satin ; et Rabelais profite de cette escale pour faire défiler devant nous toute une ménagerie d'animaux fantastiques, dont les descriptions fantaisistes sont une perpétuelle ironie.

Je ne puis résister au plaisir de citer le portrait de Ouï-dire ; bien qu'il ne s'agisse ici que d'un personnage allégorique, le portrait tracé par l'élève de Rondibilis est trop frappant, il appartient trop à tous les temps et à tous les âges pour que je le passe sous silence :

« Il avoit sept langues, ou la langue fendue en sept parties : quoique ce fust, de toutes sept ensemblement parloit divers propos et langages divers ; avoit aussy parmi la teste et le reste du corps autant d'oreilles comme jadis eut Argus d'yeulx ; au reste, estoit aveugle et paralytique des jambes. »

Il est impossible de mieux décrire ce personnage mythique, universel et impérissable, qui entend tout, recueille tout, raconte et amplifie tout, invente souvent, rapporte toujours et n'oublie jamais, que chacun connaît sans l'avoir vu, pour en avoir souffert et l'avoir incarné, ce quelque chose qui est tout et rien, et qui s'appelle l'on-dit.

Poursuivons la citation :

« J'y vid trente-deux unicornes : c'est une beste félonne à

merveilles, en tout semblable à un beau cheval, excepté qu'elle ha la teste comme un cerf, les pieds comme un éléphant, la queue comme un sanglier, et au front une corne aiguë, noire et longue de six ou de sept pieds, laquelle ordinairement lui pend en bas comme la creste d'un coq d'Inde. Elle, quand veult combattre, ou aultrement s'en aider, la lève roide droicte. »

A ce sujet, M. le professeur Le Double publie la note suivante : « J'observerai seulement qu'il est possible qu'il y ait en Afrique quelque espèce d'antilope à une corne ou plutôt à deux cornes soudées en une seule dont les anciens aient eu connaissance et que nous ne nous soyons pas encore procurée. » Sans vouloir combattre cette explication, je trouve extraordinaire que les explorateurs qui ont pénétré l'Afrique infiniment plus que les anciens, n'aient jamais signalé rien de semblable. J'inclinerai plutôt à croire qu'il s'agit d'une espèce disparue, comme il en a été pour le dronte de l'île Maurice ou plus simplement qu'il y a identité entre l'unicorne et le narval.

« J'y vis un chaméléon, tel que le descript Aristote, et tel que me l'avoit quelquefois monstré Charles Marais, médicin insigne en la noble cité de Lyon sus le Rhosne ; et ne vivoit que d'aer non plus que l'aultre. »

André Thenet, en sa *Cosmographie,* tome II, chapitre XIII, dit qu'en Amérique se trouve une bête nommée Haiit, à tête humaine, et ne se nourrissant que de vent : le caméléon de l'île de Frize en est sans doute proche parent

« J'y vid trois hydres, telles qu'en avois d'ailleurs aultrefois vu. Ce sont serpents, ayant chacun sept testes diverses. »

Ici, nous voici en pleine fantaisie : une fois sur ce terrain, la verve rabelaisienne ne va plus s'éteindre :

« J'y vid quatorze phénix... J'y vid la peau de l'Asne d'or

d'Apulée... J'y vid des stymphalides, harpyes[1], loups garoux[2], onocentaures[3], satyres[4], pégases[5], bytures[6], ophyre[7], gryphes...

» J'y vid des sphinges, des raphes, des leucrocutes...

» J'y vid des mantichores, bestes bien estranges : elles ont le corps comme un lion, le poil rouge, la face et les aureilles comme un homme, trois rangs de dents entrant les unes dedans les autres, comme si vous entrelaciez les doigts des mains... en la queue, elles ont un aiguillon, duquel elles poignent comme font les scorpions et ont la voix bien mélodieuse... »

Cette simple énumération, où l'auteur a rassemblé à plaisir les descriptions et les noms les plus étranges, suffit à prouver qu'elle n'a été établie que dans un but de dérision. Ceci devient indiscutable, si on se rappelle que tout cela a été vu ou recueilli sur les tapisseries du palais d'Ouï-dire, de ce mystérieux personnage qui a inspiré tant de voyageurs en chambre, tant d'explorateurs qui n'ont jamais vu la mer, et qui pourraient prendre pour devise le vieux dicton : « A beau mentir qui vient de loin »

Il serait inutile d'insister sur ce sujet. Rabelais n'a pas cru aux monstres, pas plus qu'à l'accouchement salernitain, pas plus qu'aux grossesses de onze ou de quinze mois, qu'aux naissances par l'oreille, à la poudre d'Oribus, ou à la sincérité des gens d'Eglise : il a vu, là comme ailleurs, comme partout, des travers à ridiculiser, des erreurs à

[1] Oiseaux fabuleux.

[2] Hommes changés en loups.

[3] Produit supposé d'un taureau et d'une ânesse, dans le genre du jumar.

[4] Les satyres n'étaient probablement que des antropoïdes mal observés

[5] Chevaux ailés.

[6] Animal à queue double.

[7] Volatile à queue de serpent.

détruire, des préjugés à combattre. Il y a vu un peu de lumière à dégager des ténèbres moyen-âgeuses ; il a deviné une science réelle bien qu'éloignée, et il a courageusement essayé de l'aider à se faire jour. Une fois de plus, on peut dire de lui : *castigat ridendo mores.*

Me voici au bout de mon étude sur Rabelais Accoucheur. Sans doute bien des points restent à éclairer, bien des choses se cachent encore derrière l'éclat de rire de l'épopée Pantagruellique : si je n'ai pas su les découvrir, d'autres arriveront à faire le jour dans le chaos de Rabelais. Et je serai heureux si cette très modeste étude donne à des chercheurs, mieux servis et moins pressés que moi, l'idée de terminer ce que je n'ai fait que commencer.

Vu et permis d'imprimer :
Montpellier, le 12 Novembre 1904.
Le Recteur :
A. BENOIST.

Vu et approuvé :
Montpellier, le 12 Novembre 1904.
Le Doyen
MAIRET.

SERMENT

En présence des Maîtres de cette Ecole, de mes chers Condisciples et devant l'effigie d'Hippocrate, je promets et je jure, au nom de l'Être Suprême, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la Médecine. Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe ; ma langue taira les secrets qui me seront confiés et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime.

Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses.

Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque.